

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU PACTE POUR L'AVENIR DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Adoptée lors du Sommet du futur tenu à Lungi, en Sierra Leone

« La Déclaration de Lungi de 2026 »

PRÉAMBULE

NOUS, Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis à Lungi, ce 19 juillet 2026, à l'occasion du Sommet du futur, cinquante et un ans après la signature du Traité de Lagos le 28 mai 1975 par les Pères fondateurs ;

Réaffirmant notre engagement en faveur de l'intégration régionale ;

Honorant la vision et les efforts des Pères fondateurs qui, convaincus que les peuples et les États-nations de l'Afrique de l'Ouest ont besoin les uns des autres, ont créé cette Communauté d'unité et de solidarité que nous portons en héritage ;

Rappelant le Traité de Lagos du 28 mai 1975, qui a institué la CEDEAO comme un ambitieux projet d'intégration régionale fondé sur la solidarité panafricaine, l'autonomie collective et la prospérité partagée ;

Réaffirmant notre engagement en faveur du Traité révisé du 24 juillet 1993 et à ses amendements ultérieurs, qui ont approfondi et élargi cette vision à travers le supranationalisme, la sécurité collective, l'enracinement de la gouvernance démocratique, les droits humains et l'aspiration à une « CEDEAO des peuples » en tant que valeurs communes ;

Rappelant la Déclaration adoptée à Lagos le 28 mai 2025 par les Chefs d'État et de Gouvernement à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de la CEDEAO, au cours de laquelle nous avons célébré cinq décennies de réalisations et de progrès remarquables en matière d'intégration régionale ;

Conscients des défis persistants et émergents auxquels notre région est confrontée, et **réaffirmant** notre engagement indéfectible en faveur des idéaux

de nos Pères fondateurs, des objectifs de la Vision 2050 ainsi que de la promotion des moyens de subsistance et du bien-être de nos citoyens à travers la paix, la sécurité, la gouvernance démocratique, l'intégration économique et le développement durable ;

Profondément conscients de la nécessité de l'unité et de la solidarité régionales, en particulier face aux défis sécuritaires et aux dynamiques mondiales ;

Engagés en faveur d'une Afrique de l'Ouest unifiée, pacifique et prospère, comme nous l'avons indiqué lors de notre 68^e session ordinaire tenue à Abuja le 14 décembre 2025 ;

Guidés par la Vision 2050 de la CEDEAO, celle d'une « CEDEAO des peuples : paix et prospérité pour tous », adoptée en décembre 2021 et qui définit notre horizon à long terme, nous nous engageons - par la présente Déclaration - à atteindre les nobles objectifs qui y sont fixés ;

Également guidés par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que par l'Agenda 2030 de l'ONU et le Pacte pour l'avenir des Nations Unies ;

Convaincus que les institutions représentatives, servant de cadres de dialogue, de consultation et de consensus entre les peuples de la Communauté, sont essentielles à la promotion de l'intégration régionale et au respect du principe de la souveraineté populaire au niveau régional ;

Réaffirmant le principe selon lequel une Communauté de droit nécessite un organe judiciaire dont l'indépendance est inviolable et dont les décisions sont définitives, contraignantes et exécutoires dans tous les États membres ;

Reconnaissant que le renforcement des institutions judiciaires régionales est devenu un instrument essentiel de protection, offrant aux victimes de violations des droits humains un accès direct et sans entrave à la justice, et consacrant ainsi les droits de tous les citoyens et habitants de l'Afrique de l'Ouest ;

Réaffirmant notre engagement ferme en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes dans l'ensemble de la Communauté, de l'amélioration de leur bien-être et de l'amplification de leur voix dans tous les processus décisionnels de notre Communauté ;

Convaincus du rôle de la jeunesse ouest-africaine dans notre transformation régionale et **reconnaissant** la nécessité stratégique d'investir impérativement

dans la jeunesse aux fins du développement durable et de la stabilité de notre Communauté ;

Conscients de l'impératif d'investir dans le développement du capital humain de nos femmes, notamment par le biais d'une éducation transformatrice, d'un accès universel et équitable aux soins de santé et de programmes de mobilité sociale intergénérationnelle.

Reconnaissant les contributions de nos citoyens à l'élaboration du présent Pacte, à travers un processus participatif et inclusif.

Nous nous engageons par la présente à respecter le Pacte pour l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest :

AU TITRE DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ, DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

*Nous nous engageons à faire de l'Afrique de l'Ouest un espace où règnent la paix, la gouvernance démocratique et le respect de l'ordre constitutionnel, sachant qu'aucune transformation économique ni sociale ne peut être durable sans sécurité et État de droit. À cet égard, nous **réaffirmons** notre politique de tolérance zéro à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement, conformément au Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance ; à cette fin, nous nous engageons à :*

- a) **opérationnaliser** la Force en attente de la CEDEAO en tant qu'instrument de sécurité collective crédible, rapidement déployable et financé de manière durable, notamment par l'activation urgente de sa composante de lutte contre le terrorisme d'ici à 2027 et la constitution d'une brigade à effectif complet d'ici à 2030 ;
- b) **mettre en œuvre** la stratégie régionale intégrée de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée ;
- c) **faciliter** l'émergence d'une capacité militaro-industrielle régionale en tirant parti des partenariats public-privé ainsi que de l'expertise des moyens militaires et des établissements de recherche de la Communauté ;

- d) **renforcer** l'architecture de prévention des conflits de la CEDEAO, tout en développant et en renforçant les mécanismes communautaires de consolidation de la paix ainsi que les infrastructures nationales de paix à l'échelle de la Communauté, en investissant davantage dans l'alerte précoce et la diplomatie préventive ;
- e) **améliorer** la participation des communautés locales aux efforts de consolidation de la paix ;
- f) **consolider** l'État de droit, renforcer l'indépendance de la justice et veiller au respect et à la mise en œuvre des arrêts de la Cour de Justice de la CEDEAO dans l'ensemble des États membres ;
- g) **renforcer** le rôle ainsi que les fonctions législatives et de contrôle du Parlement de la CEDEAO, notamment par son élection au suffrage universel, conformément à l'Acte additionnel A/SA.1/12/16 ;
- h) **autonomiser** les médias en tant que partenaires clés de la gouvernance participative ; à protéger les libertés des journalistes ; et à garantir à tous les citoyens un accès à des informations précises et actualisées afin qu'ils puissent participer de manière constructive aux décisions en matière de développement.

AU TITRE DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DURABLE ET DE LA PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Nous nous engageons à bâtir une économie intégrée, industrialisée et résiliente face au changement climatique, en tenant compte des particularités géographiques de nos États membres, surtout des pays insulaires et enclavés ; à cette fin, nous nous engageons à :

- a) **créer** un marché commun de la CEDEAO pleinement opérationnel d'ici 2035, conformément au Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, ainsi qu'aux autres instruments pertinents ;
- b) **approfondir** le commerce intrarégional et lever les barrières non tarifaires, en portant la part du commerce intrarégional de son niveau actuel de treize

pour cent environ à au moins quarante pour cent des échanges totaux d'ici à 2035 et à soixante pour cent à l'horizon 2050 ;

- c) **faire avancer** l'intégration monétaire conformément à la feuille de route de la convergence de la CEDEAO, en œuvrant à l'adoption d'une monnaie régionale unique grâce à une approche progressive ;
- d) **accélérer** le développement des infrastructures régionales – notamment les corridors de transport, y compris les chemins de fer, les interconnexions énergétiques, les réseaux numériques et les voies navigables – qui relient nos peuples et dynamisent nos économies ;
- e) **créer** un marché régional commun de l'énergie à l'horizon 2035, élargir l'accès à une énergie abordable et propre pour chaque foyer, et veiller à ce que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique régional atteigne au moins 35 % d'ici 2030 ;
- f) **transformer** notre secteur agricole, honorer notre engagement collectif en faveur d'un financement agricole adéquat et œuvrer à la souveraineté alimentaire régionale ;
- g) **faciliter** l'industrialisation et la transformation de nos économies en renforçant les chaînes de valeur régionales dans les secteurs de la transformation agricole, de l'industrie manufacturière, de l'industrie pharmaceutique et des services numériques, et tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en tant que moteur de cette transformation ;
- h) **créer** les conditions favorables à la promotion de la culture et du tourisme et faciliter la création d'emplois et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- i) **faciliter** le développement de corridors économiques intégrés reliant le Sahel aux zones côtières qui favorisent à la fois l'intégration économique, grâce aux liens commerciaux et infrastructurels, et la reconstruction progressive et délibérée d'une coopération concrète avec les autres pays de la région ;
- j) **Accorder une attention particulière** aux besoins spécifiques des États insulaires et ceux sans littoral ;
- k) **mobiliser** le secteur privé, la diaspora et les investisseurs internationaux, et créer les conditions favorables à la transformation de nos économies ;

- l) **assurer** un financement durable des systèmes de statistiques et de données afin de promouvoir des prises de décisions fondées sur des données probantes.

AU TITRE DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE, DE L'INNOVATION ET DE L'AVENIR NUMÉRIQUE

Nous nous engageons à faire en sorte que l'Afrique de l'Ouest contribue à façonner les technologies du vingt et unième siècle et que la révolution numérique procure des avantages à chaque citoyen, chaque communauté et chaque économie de notre région ; à cette fin, nous nous engageons à :

- a) **Parvenir** à une connectivité numérique universelle, abordable et de haute qualité dans toute la région, avec une couverture d'au moins 90% de la population par le haut débit à l'horizon 2035 ;
- b) **Faciliter** la création d'un marché commun numérique de la CEDEAO à l'horizon 2030 ; favoriser une économie numérique régionale compétitive grâce à des cadres harmonisés, des identités numériques fiables et des systèmes de paiement interopérables ; et garantir la participation active de l'Afrique de l'Ouest à l'économie numérique mondiale ;
- c) **Constituer** une main-d'œuvre dotée de compétences numériques et axée sur l'innovation afin d'intégrer la culture numérique à tous les niveaux de l'enseignement, en y intégrant les formations en intelligence artificielle, en science des données et en cybersécurité ;
- d) **Adopter** un cadre régional cohérent pour la gouvernance de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes – fondé sur l'éthique, les droits humains et les intérêts stratégiques de l'Afrique de l'Ouest – en établissant des normes régionales pour un déploiement responsable de l'IA et pour la réglementation des systèmes d'armes létales autonomes en situation de conflit ;
- e) **Renforcer** la cybersécurité et la résilience numérique grâce à un centre régional de coordination de la cybersécurité dédié, à des normes harmonisées et à des réponses coordonnées aux menaces pesant sur nos infrastructures numériques ;

- f) **Mettre en place** un cadre régional de gouvernance des données qui protège la vie privée et les droits numériques de nos citoyens, permette des flux transfrontaliers de données sécurisés et garantisse que l'Afrique de l'Ouest exerce sa souveraineté stratégique sur ses infrastructures numériques et ses systèmes de données ;
- g) **Investir** dans la recherche, l'innovation et les économies du savoir afin de soutenir les réseaux de recherche régionaux, les pôles d'innovation et les partenariats entre universités et entreprises, pour faire de l'Afrique de l'Ouest un producteur de connaissances ;

AU TITRE DE LA JEUNESSE, DES FEMMES, DES GÉNÉRATIONS FUTURES ET DE L'INCLUSION SOCIALE

Nous nous engageons à veiller à ce que les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les communautés vulnérables d'Afrique de l'Ouest soient pleinement associés au projet d'intégration régionale. À cette fin, nous nous engageons à :

- a) **Lutter** contre la marginalisation et le chômage des jeunes, qui constituent l'une des menaces les plus importantes pour la stabilité et la prospérité de notre Communauté ;
- b) **Renforcer** les cadres régionaux régissant l'enseignement des Sciences, Technologies, de l'Ingénierie, des Arts et des Mathématiques (STEAM), l'autonomisation et l'éducation à la paix, afin de doter les jeunes des compétences requises ;
- c) **Créer** des cadres et conditions propices à l'entrepreneuriat, à l'accès au financement, au développement de compétences adaptées aux réalités du marché du travail, ainsi qu'à l'intégration effective des jeunes dans les chaînes de valeur régionales et leur accès aux opportunités qu'offre l'économie numérique ;
- d) **Institutionnaliser**, d'ici à 2035, une participation des jeunes de 30 % à la gouvernance aux niveaux régional et national, et mettre en place des mécanismes structurés permettant aux jeunes d'avoir véritablement leur mot à dire dans la prise de décision, conformément à la Charte africaine de la jeunesse adoptée par l'Union Africaine en 2006 ;

- e) **S'engager** à atteindre, d'ici à 2030, une représentation d'au moins 40 % de femmes au sein de tous les organes de gouvernance, comités techniques et postes de dirigeants au sein de la Commission de la CEDEAO, tout en progressant résolument vers la parité ; et à soutenir les États membres dans la promotion du leadership politique et économique des femmes au niveau national ;
- f) **Accélérer** la mise en œuvre du programme « Femmes, Paix et Sécurité » afin de renforcer la protection des femmes contre les conséquences des conflits ;
- g) **Améliorer** les investissements dans le capital humain afin de garantir l'accès universel à une éducation, à des soins de santé et à une protection sociale de qualité ;
- h) **Garantir** la pleine inclusion des personnes en situation de handicap par le biais d'un cadre régional d'inclusion des personnes en situation de handicap, de normes d'accessibilité obligatoires, et de l'intégration délibérée de la perspective du handicap dans tous les programmes communautaires et systèmes de gouvernance.

AU TITRE DE LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE, DES PARTENARIATS ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour préserver la cohérence et l'unité régionales et pour garantir la coordination et la complémentarité de nos actions régionales.

Nous nous engageons à renforcer l'efficacité et l'efficience des institutions de la CEDEAO, à garantir la transparence et la responsabilité, ainsi qu'à mettre en place des partenariats et une coopération équitables et mutuellement bénéfiques ; à cette fin, nous nous engageons à :

- a) **Entreprendre** des réformes institutionnelles visant à dûment harmoniser les mandats et les structures, afin de renforcer l'efficacité, l'efficience et la collaboration interne ;
- b) **Renouveler notre engagement** en faveur de la mise en œuvre intégrale du Protocole relatif au prélèvement communautaire, socle de la souveraineté financière de la CEDEAO, et renforcer le mécanisme de gouvernance afin d'améliorer le reversement du prélèvement ;

- c) **Renforcer** la mobilisation de ressources complémentaires, tant au niveau interne qu'auprès de partenaires externes, afin de financer les priorités régionales, conformément à nos intérêts régionaux ;
- d) **Renforcer** la collaboration avec la société civile, le secteur privé, les groupes de réflexion, les centres de recherche et les citoyens dans la mise en œuvre et le suivi de la présente Déclaration et du Pacte ;

AU TITRE DU POSITIONNEMENT DIPLOMATIQUE ET DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE

*Nous affirmons notre engagement collectif à veiller à ce que l'Afrique de l'Ouest joue un rôle actif dans la construction de son avenir au sein d'un monde multipolaire en pleine évolution. De même, nous **affirmons** le principe de l'autonomie stratégique en tant qu'expression fondamentale de notre souveraineté collective : le droit souverain et la capacité partagée des États d'Afrique de l'Ouest à déterminer librement leurs propres trajectoires politiques, économiques, sécuritaires et de développement, conformément aux aspirations de nos peuples ; à cette fin, nous nous engageons à :*

- a) **Œuvrer** à la mise en place d'un cadre de relations extérieures bien coordonné, permettant à la CEDEAO de s'exprimer d'une voix qui est unique et qui fait autorité sur les questions d'importance stratégique, tout en respectant la souveraineté des États membres ;
- b) **Promouvoir et défendre** des positions communes au sein des instances multilatérales, tout en plaidant en faveur de la réforme des institutions de gouvernance mondiale afin d'assurer à l'Afrique la place qui lui revient, notamment par une représentation permanente au Conseil de Sécurité des Nations Unies, conformément au Consensus d'Ezulwini ;
- c) **Promouvoir** la question des réparations pour les quatre siècles de traite transatlantique des esclaves, ancrées dans la justice historique, la dignité et l'équité réparatrice, **conformément** à la résolution des Nations Unies récemment adoptée sur les réparations, portée par le Président de la République du Ghana, et en adéquation avec les décisions de l'Union africaine ;
- d) **Renforcer** les capacités diplomatiques de l'Afrique de l'Ouest par la mise en place d'un mécanisme régional de développement des capacités à

l'intention de nos diplomates, responsables de l'élaboration des politiques, négociateurs et stratèges.

MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION :

Nous nous engageons à renforcer la coordination et à mettre en place des mécanismes de suivi inclusifs et appropriés pour que nos engagements se traduisent par des actions à grand impact sur nos citoyens et soient effectivement mis en œuvre ; à cette fin, nous nous engageons à :

- a. **Établir** au sein de la Commission de la CEDEAO une capacité internationale d'analyse stratégique et de coordination, opérant en étroite collaboration avec les pôles de recherche régionaux, les groupes de réflexion et les institutions académiques, afin de suivre les tendances mondiales, d'anticiper les menaces et les opportunités émergentes, d'évaluer leurs implications pour l'Afrique de l'Ouest et de veiller à ce que nos États membres soient en mesure de faire face avec perspicacité aux développements survenant dans un monde de plus en plus complexe et concurrentiel ;*
- b. **Mettre en place** un mécanisme de suivi chargé de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente Déclaration et du Pacte ;*
- c. **Mettre en place** un mécanisme de suivi de l'état d'avancement de l'intégration de la **Communauté**.*

EN FOI DE QUOI,

**NOUS, CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST,**

AVONS SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION

FAIT À LUNGI, EN SIERRA LEONE, LE 19 JUILLET 2026

S.E. Romuald Wadagni
Président de la République du Bénin

S.E. XXXXX
Président de la République de
Guinée-Bissau

S.E. José Maria Pereira Neves
Président de la République de Cabo-Verde

S.E. Joseph Nyuma Boakai, Sr.
Président de la République du
Libéria

S.E. Alassane Ouattara
Président de la République de Côte d'Ivoire

S.E. Bola Ahmed Tinubu
Président de la République
Fédérale du Nigeria

S.E. Adama Barrow
Président de la République de Gambie

S.E. Bassirou Diomaye Faye
Président de la République du
Sénégal

S.E. John Dramani Mahama
Président de la République du Ghana

S.E. Julius Maada Bio
Président de la République de
Sierra Leone

Son Excellence Mamady Doumbouya
Président de la République de Guinée

S.E. Faure Essozimna Gnassingbé
Président du Conseil de la
République togolaise

